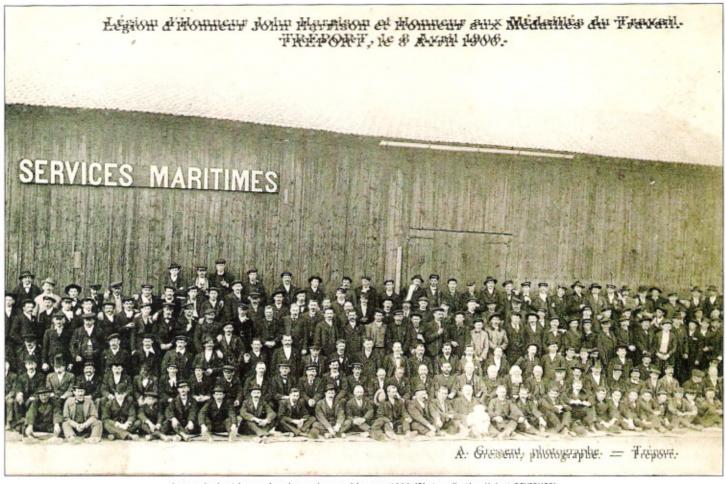
## La grève des dockers tréportais en 1908



Les employés et les ouvriers des services maritimes en 1906 (Photo collection Hubert DEVISMES)

L'agence maritime du Tréport a été fondée par Monsieur Harrisson dont le siège est à Londres. Elle emploie 400 ouvriers mais le chiffre en tombe à 220 en 1908 en raison d'une baisse du trafic. Le 12 mai 1908, les ouvriers cessent le travail, demandant le renvoi d'un surveillant, M. Vandevielle, envoyé de Paris depuis deux mois. M. Gignon, le directeur de l'agence, déclare que les ouvriers ont rompu le contrat tacite. Ceux qui n'auront pas repris le 14 au matin ne feront plus partie du personnel. Les dockers se réunissent salle Boutry (bal des familles), route de Dieppe, et 180 d'entre eux se constituent en syndicat. Le président est Hecquet, pointeur à l'agence maritime, le secrétaire est Bouté. Les revendications sont : le renvoi du surveillant et aucune sanction envers les ouvriers pour fait de grève ou constitution de syndicat. Dans les jours qui suivent, les dockers demandent aussi hausse de salaire et une reconnaissance officielle du syndicat. 300 grévistes défilent en cortège en chantant l'Internationale. Les grévistes veulent empêcher le travail sur le vapeur « Narova », à quai, qui se décharge par ses propres moyens. Le sous-préfet fait mmédiatement envoyer les gendarmes, 15

gendarmes à cheval arrivent au Tréport. Les verriers chez Desjonguères versent 100 francs et ceux de la verrerie Scobart versent 150 francs en soutien aux dockers. Vers le 24 mai, une équipe d'ouvriers étrangers au Tréport vient prendre livraison de fonte en consignation. Des groupes de grévistes mécontents se forment mais se retirent devant les gendarmes. Le 28 mai, seuls 6 dockers ont repris le travail pour le compte de l'agence maritime. 150 dockers avec à leur tête Torton, du « Libertaire », se massent sur les quais près du café de Londres et demandent de faire respecter la liberté de grève. Le maréchal des logis Soucasse répond qu'il protège la liberté tout court, celle du travail aussi et qu'en cas d'entrave, il réprimera la énergiquement. La veille s'est tenue à la salle Boutry une réunion devant 700 à 750 personnes sous la présidence de Monsieur Louis Greux, conseiller municipal. Torton développe la nécessité de la conquête de l'instrument de travail par les ouvriers. Il prend à partie le commissaire de police, Clémenceau le président du conseil, Viviani le ministre du travail et Briand. Il préconise le refus d'obéissance pour les soldats en cas de grève et rappelle les

troupes du midi en 1907 et la mutinerie des soldats du 17<sup>ème</sup> R.I. les dockers apprennent que Bouté et Hecquet ne seront pas repris par le patron. Ceux-ci sont prêts à se sacrifier mais n'admettent pas qu'un membre du comité, père de 9 enfants, soit renvoyé également. Un vote de solidarité se prononce à l'unanimité des 170 voix contre la reprise du travail sans Bouté et Hecquet. Quelques jours plus tard, dans une autre réunion, l'abbé Lesergeant, curé du Tréport prend la parole aux côtés de Delzant, secrétaire national du syndicat des verriers. Il propose sa médiation dans le conflit pour plaider la cause des dockers à Paris au siège de la compagnie, rue de Dunkerque. Le comité de grève refuse sa proposition. Le curé parlera en son nom propre. Face à lui, les patrons concèdent le tarif horaire de Dieppe et Boulogne soit de 44 centimes (ouvriers) à 50 centimes (chefs d'équipe et conducteurs de grues) avec supplément de 10 centimes pour la nuit et le dimanche. Les vieux ouvriers qui ne peuvent plus descendre en cale à charbon ou porter des sacs de sucre toucheront 32 centimes. Tous les ouvriers seront repris sauf trois. Le père de famille nombreuse sera réintégré.

Pour décider la reprise, les patrons annoncent que seuls les 100 premiers inscrits seront permanents, les autres ne seront que supplémentaires donc tributaires de besoins du moment. Après une ultime réunion le 6 juin, la reprise du travail est décidée pour le 9 juin. Seuls les 140 ouvriers sont repris. Une partie du trafic a été détourné sur les ports belges. Rouen a capté le transport du fer blanc à destination de la Suisse.

Le curé publie un article à propos de la grève dans son bulletin paroissial. Il y évoque, les conséquences désastreuses de la grève, la nécessité de renoncer « à toutes ces affiliations périlleuses aux bourses du travail et à la confédération générale du travail », aux secours matériels venus de la C.G.T « qui rivent à cette chaîne d'esclavage ». Le comité de grève publie un communiqué en réponse : « M. l'abbé Lesergeant n'a rien obtenu. Il a manœuvré pour obtenir deux résultats. Acquérir auprès des ouvriers Tréportais une popularité qui lui échappe. Faire conclure un accord dont le but est la dislocation du syndicat. M. l'abbé Lesergeant pleure sur la misère ouvrière. Il a peut être apitoyé ses lecteurs, c'est une question d'habitude. N'aurait-il pas mieux fait de demander un dimanche à tous ses fidèles de faire tomber de son plat d'argent pour nos familles éprouvées la monnaie qu'il destine à Rome ? ».



Navire en déchargement au quai du nouveau bassin

Hecquet avait demandé la répartition des secours exceptionnels de 250 francs votés par le conseil municipal pour les familles des grévistes. Le conseil annule cette contribution, arguant du fait que personne n'a été signalé dans la détresse et qu'aucune famille n'a demandé personnellement des secours.

Le travail reprend à raison de 9 heures par jour (la journée de travail complète est alors de 10 heures), entrecoupé de périodes d'inactivité. Le curé du Tréport évogue dans son bulletin paroissial le



Le pont tournant

mois de grève suivi de « quelques semaines de sabotage ».

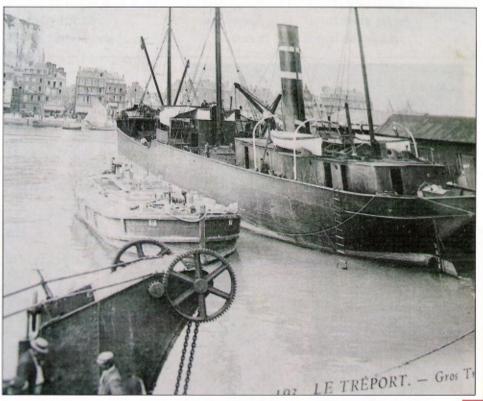
C'est dans ce contexte qu'un violent incendie survient le 3 juillet, vers 3 heures du matin, dans les entrepôts des services maritimes. Trois hangars sont la proie des flammes. Une fumée âcre et épaisse se répand sur la ville, causée par les 21 000 sacs de sucre qui brûlent ainsi que 350 de cacao, 10 tonnes de lait condensé, des bois, cordages, du fourrage et 7 wagons. Le navire « Envermeu », à quai, arrive de justesse à éviter l'embrasement malgré le peu d'eau dans le port.

Les dégâts s'élèvent à 400 000 francs.

Durant l'été 1908, la grève des verriers succède à celle des dockers. Le maire du Tréport fera une demande de gendarmes pour sa ville en janvier 1909 car, selon lui, « la population se compose notamment de marins, d'ouvriers du port et des usines parmi lesquels existe une catégorie flottante d'individus tarés ou suspects dont les actes provoquent l'intervention constante de la police ».

Les revendications ouvrières n'ont pas bonne presse auprès de la municipalité en ce début de siècle que certains qualifient de Belle Epoque.

Bruno Garraud



Gros transport dans les docks